



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

PROCES-VERBAL
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING

Séance du 18 février 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Date de convocation : Présents : DIAS Dimitri, COUSERAN Nathalie, MARC Chantal, REGIS Jean-Pierre, AYGALLENQ Françoise, MONCET Christine, ALAUX Bernard, BRUNET Philippe,
Membres en exercice : 11
Excusés ayant donné procuration : MOMMEJA Gisèle à AYGALLENQ Françoise, GASTALDI Claire à MARC Chantal, PRADALIER Jean à BRUNET Philippe
Membres présents : 8
Suffrages exprimés : 11
Absent :
Secrétaire de séance : DIAS Dimitri

Madame le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations sur le PV du 15 décembre.
M. REGIS indique que la phrase de M. ALAUX est à compléter en page 13 : «*les lampes [...] ne fonctionnent pas* ».

Approbation du projet d'aménagement forestier des forêts de la commune d'ESTAING établi par l'ONF

M. BRUNET présente le projet d'aménagement des forêts de la commune d'Estaing 2022-2041.
Mme MARC précise que le rapport du projet n'a pas été transmis aux conseillers.

M. BRUNET présente les objectifs principaux de gestion retenus dans le projet : poursuite des éclaircies des résineux, régénération des douglas en favorisant le mélange (option 1 régénération naturelle, option 2 plantations du cèdre de l'Atlas). Ce plan est prévisionnel et sera évolutif.

Les projets de coupes sur le secteur Tabust seront soumises à l'aménagement de l'accès et à l'aire de stockage-retournement. Cet espace est prévu sur la piste, à la première épingle, sous la ligne haute tension.
Mme MARC souligne qu'il faudrait envisager de passer par Labro.

Il est prévu des éclaircies de résineux : option 1 régénération naturelle, option 2 ressemer plantations (100 000 €), et dès 2025 coupes de régénérations.
Mme MARC demande si l'effacement de la dette pour les non production a été demandé.

Mme MARC indique que compte tenu des conditions climatiques, la durée du plan est trop longue, 10 ans serait plus adapté.

Mme le Maire propose d'ajourner la décision pour étudier plus précisément l'ensemble des aspects évoqués.

Mme AYGALLENQ demande qu'une rencontre soit organisée avec le technicien ONF.

Intervention du public : la route départementale au niveau de la Coursière est sale à cause des travaux forestiers.

M. BRUNET indique que cela a été signalé aux services du Conseil Départemental.

Eclairage Public, Prog 2022 - Carmarans (Coffret P) et La Fabrègue (Coffret R) - ESTAING –

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à 8 187,78 Euros H.T. Madame le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA de 60 % plafonnée le cas échéant à 350 € par luminaire soit 2 800,00 €, le reste à charge de la Commune est de 7 025,34 €.

La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA de ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit $1\,637,56 + 5\,387,78 = 7\,025,34$ €. (cf plan de financement). Cette dernière sera récupérée par la commune auprès du FCTVA avec la possibilité de récupérer la somme de 1 611,75 €.

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ces travaux vont faire l'objet des inscriptions budgétaires, en instruction M14, suivantes :

- d'intégrer le montant TTC de ces travaux, au compte 2315 ou 21534 pour les dépenses réelles et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité, pour un montant de 9 825,34 €
- d'intégrer au compte 13258 en recette réelle le montant de la subvention qui sera versé par le SIEDA soit la somme de 2 800,00 €
- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De s'engager à payer le montant TTC de l'investissement estimée à 9 825,34 €
- De percevoir la subvention du SIEDA d'un montant de 2 800,00 €
- De s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux.
- La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

Dénomination et numérotation des voies, plan de financement

Madame le Maire rappelle au conseil que la dénomination des voies et bâtiments communaux est de la compétence du conseil municipal en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT et que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT.

L'objectif de ce travail est de faciliter l'accès pour les secours, d'assurer les distributions des courriers et coulis, de fiabiliser la location des adresses pour les fournisseurs d'énergie, d'eau, télécoms, le recensement, etc.

Par délibération du 6 décembre 2019, le conseil municipal à valider l'aide à la dénomination et à la numérotation des voies de la Poste pour un montant de 4 200.00 € HT / 5 040.00 € TTC.

Suite à la première étape de cette étude, le conseil municipal à valider la dénomination des voies et bâtiments communaux de la commune par délibération le 3 août 2021.

La dernière étape de l'étude, la numérotation de chaque parcelle cadastrale bâti, est achevée.

La dénomination des rues est matérialisée soit par des poteaux plantés aux carrefours, soit par des plaques indicatrices fixées sur les immeubles à chaque extrémité de la voie. La fourniture, la pose, l'entretien et le renouvellement des plaques indicatives des voies ou places publiques sont effectués par les soins et à la charge de la commune.

La pose des numéros est exécutée, pour la première fois, par et à la charge de la commune (art. L 2213-28 du CGCT). En revanche, l'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire.

Une attention particulière sera apportée pour harmoniser au mieux les lieux de poste des numéros et les hauteurs.

Le document définitif avec les nouvelles adresses a permis de demander des devis pour la fourniture de panneaux de rue et des numéros. Après analyse, il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise Signaux Girod

Le devis de Signaux Girod s'élève à 8 363.20 € HT / 10 035.84 € et se décompose comme suivant :

- Plaques de rues et panneaux de rue en email : 2 673.20 € HT
- Numéros de maison en email : 1 680.00 € HT
- Pose des plaques et panneaux de rue : 3 890.00 € HT
- Insertion du nom de la commune sur les plaques et panneaux de rue : 120.00 € HT

Le montant total de l'opération, incluant l'étude d'aide à la dénomination des voies de la Poste, s'élève à un montant total de 12 563.20 € HT / 15 075.84 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financier	Taux	Montant HT
Etat	50 %	6 321.60 €
Conseil Départemental	30 %	3 768.96 €
Autofinancement		2 512.64 € HT 5 025.28 TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- Valide le plan de financement ci-dessus proposé.
- Autorise Mme le Maire à solliciter les partenaires financiers pour l'octroi de subventions, à engager les démarches administratives nécessaires et à signer toutes pièces inhérentes à ce dossier.

Cession d'une parcelle au lieu-dit Hauterives

Vu la demande d'acquisition formulée par M. Azemar Christian exploitant agricole riverain,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Considérant que cette parcelle est issue du domaine privé de la Commune ;

Considérant que la cession de cette parcelle ne nuit pas à l'accès ou à la desserte des riverains et que la parcelle ne présente plus d'intérêt pour la commune qui n'aura plus besoin d'assurer son entretien,

La parcelle concernée est la suivante :

section N°	surface
E 1489	3 950 m ²

Le prix de vente proposé est de 1.50 € le m², soit un total de 5 925 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de fixer le prix de vente à 1.50 € le m² soit un total de 5 925.00 €
- Déclare que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de M. AZEMAR Christian
- Mandate Maître GALIBERT-PROUZET notaire à Espalion à la rédaction de l'acte
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces contractuelles inhérentes à cette opération.

Mme MARC souligne qu'un panneau « voie privée » est disposé sur la voie accédant à Hauterives alors que la voie est communale.

Compétence voirie d'intérêt communautaire – mise à disposition d'agents au profit de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Par délibération en date du 17 décembre 2018, la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère a défini l'intérêt communautaire de la compétence voirie communautaire.

Dès lors, afin de gérer les plus de 900 kms de voies intercommunales, du personnel des communes membres seront mis à disposition, pour des temps incomplets. En effet, la Communauté de Communes ne dispose pas en interne des moyens humains et techniques suffisants pour permettre la prise en charge efficiente de cette compétence.

Ces agents seront sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes pour la partie voirie communautaire exclusivement. Le reste de leur temps de travail restera inchangé auprès de la commune.

Ces mises à disposition seraient consenties pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2022.

Il est convenu que ces mises à disposition se feront moyennant le remboursement par la Communauté de Communes d'une somme forfaitaire de 19 €/h, conformément aux études menées dans le cadre de la CLECT.

Dès lors, il conviendra de signer la convention de mise à disposition ci-dessous et concernant :

Commune	Nombre agents	Grade agent	Temps de travail pour la cc en h/an
ESTAING	2	1 adjoint technique 1 agent de maîtrise	41h /agent soit 82 h /an

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'accord des agents mis à disposition,

Vu le projet de convention de mise à disposition de personnel entre les communes désignées ci-dessus et la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE pour l'exercice de la compétence voirie d'intérêt communautaire, les mises à disposition d'agents telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus,
- APPROUVE le projet de convention ci annexé pour la mise à disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à compter du 1er janvier 2022,
- AUTORISE Mme le Maire à signer, pour chaque agent et chaque commune concernée, la convention correspondante ainsi que tout document à intervenir à cet effet.

Convention de gestion pour le fauchage et le débroussaillage sur la voirie intercommunale.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5214-16-1;
Considérant qu'en application des dispositions de l'article précité dudit code, la Communauté de Communes peut confier par convention la gestion de certains services relevant de ses attributions à la commune ;

Considérant que ce mécanisme est en outre conforté, dans son mode de passation sans mise en concurrence ni publicité préalable, par la jurisprudence (CJUE, 13 novembre 2008, Coditel Brabant SA, aff. C324/07 ; CAA Paris 30 juin 2009, Ville de Paris, n°07PA02380 et « Landkreise-Ville de Hambourg » : CJUE, 9 juin 2009, commission c/ RFA, C-480/06)

Considérant que cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion des missions de débroussaillage et de fauchage des voiries intercommunales aux communes.

Considérant que dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie, il a été décidé que le travail lié à l'utilisation d'une épareuse, à savoir les missions de fauchage et de débroussaillage, était confié par convention aux communes

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de la convention par laquelle la Communauté de Communes, entend confier la gestion du service de l'épareuse aux communes.

Monsieur le Président propose que dans le cadre d'une bonne gestion de la compétence voirie sur son territoire, la Communauté de Communes confie les missions de fauchage et de débroussaillage aux communes sur les voiries d'intérêt communautaire situées sur le territoire selon les modalités définies par la convention en pièce jointe. Ce transfert concerne la gestion des missions de débroussaillage et de fauchage et non la compétence voirie qui reste dévolue par la loi et les statuts à la Communauté de Communes.

Monsieur le Président précise que la convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2022.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de gestion pour le fauchage et le débroussaillage sur la voirie intercommunale ainsi que tout document nécessaire à cet effet.

Ajout d'un tarif de location à la régie du gîte communal

Vu la délibération 2020-08-004 fixant les tarifs de la régie du gîte communal,

Considérant la demande des pèlerins pour une prestation de location de draps de bains,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'ajouter le tarif de location de draps de bain à 1 € à compter du 1^{er} mars 2022.

De plus, comme préconisé par l'audit du centre de gestion, du matériel de ménage a été commandé à la société spécialisé MPI pour le gîte et pour l'école.

Mme MARC demande ce qu'il en est du Kobolt et de la tête lavante défectueuse.

Un devis sera demandé pour étudier cet investissement au BP 2022.

Financement de la restauration du pont de la rue du Pont

Suite à la réunion de présentation du programme d'action du conseil départemental, Mme le Maire propose au conseil de solliciter une subvention départementale au titre de la restauration du petit patrimoine rural non protégé.

Au vu de la dégradation constatée sur le pont de la rue du Pont, il devient urgent de procéder à une restauration. Ce pont situé en contrebas de l'église et du château d'Estaing, bâtiments classés, fait parti intégrante du village classé Plus Beau Village de France.

Madame le Maire propose au conseil de procéder à la réfection de ce pont, en état d'usure avéré. Le devis établi par l'EURL DAUNAC est de 9 791.00 € HT / 11 749.20€ TTC.

Le plan de financement prévisionnel suivant est proposé :

Financeurs	Montant des subventions
ETAT 30%	2 937.30 €
Conseil Départemental 30 %	2 937.30 €
Conseil Régional 20%	1 958.20 €
Montant total des aides	7 832.80 €
Autofinancement TTC	3 916.40 €
MONTANT TOTAL TTC	11 749.20 €

Les travaux sont prévus au mois de juin suivant la disponibilité de l'artisan. La rue sera fermée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet de réfection du pont de la rue du Pont
- Autorise Madame le Maire a solliciter les subventions suivant le plan de financement ci-dessus proposé et à signer toutes pièces inhérentes à la réalisation de ce projet.

Point sur les dossiers en cours

Zonage assainissement

Rencontre du 1er février avec Bernard SCHEUR et Eric BARBIER.

Le zone du réseau d'assainissement est revu sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

La maison de Gérard Maillebauu sera raccordée (devis Aldebert validé)

Proposition d'entrée dans le zonage collectif

- Perzilles : famille Martin et Pullès sont déjà raccordés au collectif
- Les 3 lots du lotissement Mal Pas 2
- Le futur lotissement de la Blanquerie

Proposition de sortie du zonage collectif

- Route d'Entraygues : du 28 au 33 route d'Entraygues
- Route du Nayrac : les familles Moncet, Boscher, Rieu, Cayrel sont raccordés en autonomes.
- Terrains Sabo route du Nayrac

Conseil Syndical du SMICTOM Nord Aveyron le 3 février 2022

La redevance spéciale a été votée. Il s'agit d'une redevance qui doit financer la collecte et l'élimination des déchets produits par les professionnels, les administrations et collectivités.

L'économie réalisée grâce au nouveau camion de collecte permet de combler le déficit des charges sur le traitement des déchets. Les prix de traitement du tri ont également augmenté. En investissement, il sera étudié l'achat d'un 2^{ème} camion pour réduire les coûts de traitement.

La collecte des plastiques agricoles aura lieu 2 fois par an, au Nayrac.

Les conteneurs à Carmarans vont être supprimés en raison de la dangerosité du carrefour.

L'étude de regroupement des conteneurs de Vinnac aura lieu courant juin ; la livraison des colonnes aériennes est toujours en attente.

La déchetterie mobile ne peut pas venir à Estaing. Les critères de distance (+10 km) et de temps (+ 20min) ont été confirmés par le conseil syndical du Smictom.

Une discussion s'instaure pour organiser une réflexion de collecte au niveau communal pour les personnes ne pouvant pas se déplacer en déchetterie ou n'ayant pas de moyen de transport adapté.

Le nettoyage annuel des conteneurs aura lieu courant du mois de mars – avril.

Syndicat Mixte Lot Dourdou

Le syndicat prévoit des travaux de gestion de la ripisylve sur le bassin versant Lot-Dourdou Aveyron-Cantal ; il s'agit de l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau. Pour Estaing, il s'agirait des bordures de la Coussane. Les frais sont entièrement pris en charge par le SMLD. Une réunion sera programmée à l'automne 2022 avec les riverains.

Signalétique

Une réunion entre Ascode et les prestataires aura lieu à Estaing les 8 et 9 mars.

La création du Relais Information Service va débuter.

Cœur de Village

Sylvie Cure du CAUE est venue à Estaing pour étudier le périmètre de l'opération envisagée. Une première ébauche de mise à jour du schéma directeur sera élaborée par le CAUE pour la mi-mars.

Visite de l'architecte des bâtiments de France - Thierry Rudelle

Cet échange a permis de faire un point sur les dossiers en cours et à venir

- Aménagement du Cœur de Village
- Problématiques sur des dossiers : Da Cunha, terrasses sur pilotis.
- Signaler l'office de tourisme, il étudie une solution de signalétique
- Chapelle du Pont ; création d'un abri pèlerin et de toilettes.

• Chemin du Cimal

M. BRUNET a rencontré M. Fontanié qui a donné son accord. Il reste à contacter la famille Gral.

• Label Accueil Vélos au gîte communal d'Estaing

La vélo route de la Vallée du Lot passe à Estaing. Le Syndicat Mixte Lot Dourdou propose la marque Accueil Vélo qui labellise des hébergements pour les cyclistes empruntant la vélo route. Le gîte communal rentre dans tous les critères, sauf celui de disposer d'un abri-vélo sécurisé. Il est proposé de fermer l'abri-vélo situé à l'arrière du gîte. Ces travaux seront faits en régie.

Le coût du label est de 200 € pour 3 ans.

• Gazette associations

Les nouveaux arrivants sont demandeurs d'informations sur les associations, moyen d'intégration dans une commune. Il est proposé aux présidents des associations de rédiger une présentation. Celle-ci sera intégrée au livret d'accueil.

Mm MARC souligne les difficultés d'annoncer des animations avec le contexte sanitaire actuel.

L'objectif est de donner une information générique, pas un calendrier 2022.

- **Activités nautiques de l'été : location paddle et canoë + soirées**

Mme le Maire a été contacté par M. LIETOUT Sylvain, repreneur de Vert Tea Jeu, pour renouveler le partenariat avec la piscine d'Estaing et mettre à la location des paddles et canoës. Il souhaite également organiser en saison des soirées suivi d'un moment de convivialité.

- **Organisation 13 avril 2022 Raid départemental UNSS**

Le raid départemental sera organisé cette année à Estaing avec pour point de départ le camping municipal. Le circuit se déroulera dans les secteurs du Combayre, Carmarans, l'Ouradou, Annat avec différentes épreuves : trail, kayak, course d'orientation, vtt, biathlon laser. L'évènement rassemblera environ 200 compétiteurs collégiens et lycéens.

- **Réunion pour les postes ENEDIS RTE-**

Réunion organisée à l'initiative du sénateur Jean-Claude Anglars et du député Stéphane Mazars. Le poste EDF de Lardits n'a plus la capacité d'accueillir de la production photovoltaïque. Ce sont 18 gros projets d'installation photovoltaïques d'agriculteurs du Nord Aveyron qui n'aboutiront pas. L'objectif de la réunion visait à trouver une solution.

- **Commissions communales**

- **Finances** pour présenter le résultat 2021 et les orientations budgétaires 2022, mardi 8 mars 20h, salle d'animation.
- **Voirie, aménagements**, mercredi 9 mars à 18 heures

Questions :

M. GUILLEUX, présent dans le public, demande où seront apposés les numéros de voies. M. BRUNET répond qu'à ce stade, rien n'est décidé, et que la commission étudiera les localisations des numéros comme évoqué précédemment.

Mme MARC demande ce qu'il en est des rencontres avec les commerçants, et si un compte-rendu sera fait. Mme le Maire précise qu'elle a reçu 2 commerçants à ce jour. Un compte-rendu global sera fait.

Mme MARC demande confirmation que Mme Le Bloas travaille à l'école. Mme le Maire indique qu'elle effectue un contrat de remplacement pour effectuer l'entretien.

Mme MARC demande des précisions sur une cession de terrain lors de la vente d'une maison avenue de Laguiole. Mme le Maire a reçu l'acquéreur potentiel de la maison qui souhaitait connaître les propriétaires des terrains voisins au bien en vente. L'un des terrains riverains est communal mais aucune promesse de vente n'a été faite.

M. REGIS interroge sur la venue du camion itinérant du Sydom pour le tri à Estaing.

Mme le Maire indique qu'il sera présent à Espalion le 25 février. Une communication sera faite via panneau pocket.

M. REGIS aborde la propreté de la rue François d'Estaing. Il a été procédé au nettoyage sous les bacs de David Collet par les agents communaux, mais le reste de la rue n'a pas été traité.

M. BRUNET précise qu'une opération nettoyage de la rue François d'Estaing sera effectuée prochainement avec la balayeuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

COUSERAN Nathalie	
BRUNET Philippe	
MARC Chantal	
MOMMEJA Gisèle	
REGIS Jean-Pierre	
MONCET Christine	
AL AUX Bernard	
AYGALENQ Françoise	
GASTALDI Claire	